

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 octobre 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Entente d'entraide mutuelle en réponse à un sinistre
 - 7.2. Mise à jour du plan d'intervention municipal en sécurité civile
 - 7.3. Présentation d'une demande d'aide financière au programme de soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile – Volet 3
8. **Transport**
 - 8.1. Formation « Secourisme en milieu de travail »
 - 8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.3. Services professionnels en génie civil pour des travaux de pavage sur la route Lepage
 - 8.4. MTQ – Suivi de la rencontre en lien avec la sécurisation de la route 132 dans le secteur du village
 - 8.5. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$
 - 8.6. Appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Adoption du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable
 - 9.2. Avis d'intérêt relatif à des appels d'offres regroupés pour la collecte des matières résiduelles
 - 9.3. Monsieur Yvan Trottier – Demande pour enjoliver le poste de pompage #1 des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.2. Cercle de Fermières – Demande d'ajout d'éclairage au centre communautaire Gabriel-Raymond
 - 11.3. Comité du 150^e – Aménagement d'un présentoir extérieur pour les dépliants du parcours patrimonial
 - 11.4. Comité de la bibliothèque – Demande pour nommer la « Bibliothèque Marie-Ratté »
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption
14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2019-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 octobre 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2019-183 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 septembre 2019 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2019-184 APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	44 113.07	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500719 au #500740)	14 618.61	\$
Total des comptes	58 731.68	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées*

2019-185 **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2019-174;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 800 \$ plus les taxes (1 125.95 \$ en 2018).
- « Entreprises Gilles Fournier » au montant de 2 700 \$ plus les taxes (1 600 \$ en 2018);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de retenir la soumission de « Entreprise Daniel Duchaine » au montant forfaitaire de 1 800 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2019-2020. Afin de mieux identifier le responsable d'éventuels dommages, une inspection des lieux sera faite avant l'hiver avec l'entrepreneur afin de constater l'état actuel des bâtiments et des clôtures. Des photos seront également prises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. Entente d'entraide mutuelle en réponse à un sinistre

2019-186 **ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN RÉPONSE À UN SINISTRE**

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matanie est présumée être une municipalité locale régie par le *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) à l'égard de son territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

Attendu qu'en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, les municipalités locales peuvent conclure une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* prévoit l'obligation aux municipalités de désigner des endroits qui pourront, lors d'un sinistre réel ou imminent, servir de centres de coordination et d'hébergement temporaire pour les victimes, lesquels doivent également répondre à des normes;

Attendu que la MRC de La Matanie et quatre municipalités de son territoire ont décidé de collaborer afin d'améliorer leur réponse en cas de sinistre en matière de coordination et d'hébergement.

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables l'entente d'entraide mutuelle en réponse à un sinistre avec la Municipalité régionale de comté de La Matanie et les municipalités de Les Méchins, de Saint-Léandre et de Saint-Jean-Cherbourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. Mise à jour du plan d'intervention municipal en sécurité civile

2019-187 **MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant qu'un montant de 4 500 \$ a été accordé à la municipalité dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres* administré par l'Agence municipale 9-1-1 en vertu de la résolution #2018-234;

Considérant qu'il a lieu d'actualiser le plan de sécurité civile et de le mettre conforme au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Considérant que les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer aux dispositions de ce règlement;

Considérant la possibilité d'effectuer ce travail à l'interne au lieu de mandater une ressource externe;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de mandater la directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, à actualiser le plan d'intervention municipal en sécurité civile et d'apporter les modifications nécessaires afin de le rendre conforme aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*. Cette dernière sera supervisée par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Des crédits supplémentaires au budget de rémunération sont autorisés jusqu'à concurrence de 4 500 \$ pour ce mandat interne.

Ce plan d'intervention municipal en sécurité civile révisé sera éventuellement présenté au conseil municipal pour adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.3. Présentation d'une demande d'aide financière au programme de soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile – Volet 3

2019-188 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 3

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables présente une demande d'aide financière à l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* au montant de 25 000\$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 25 000 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000 \$ en sécurité civile;

Autorise Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;

Atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le *ministère de la Sécurité publique* en mai 2018;

S'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois (3) ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. Formation « Secourisme en milieu de travail »

2019-189 FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant que le programme de formation des secouristes en milieu de travail a été créé pour aider les employeurs à se conformer au *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*;

Considérant que la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)* subventionne ce cours d'une durée de 16 heures;

Considérant que les personnes ayant réussi le cours obtiennent un certificat de secouriste en milieu de travail valide pour une période de 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser l'inscription de deux (2) employés de la municipalité à l'une des formations qui sera donnée prochainement dans la région (Matane, Mont-Joli, Rimouski ou Amqui).

Le temps des employés ainsi que les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

La programmation de travaux n° 1 adoptée en vertu de la résolution #2019-138 et soumise dans le cadre de la TECQ 2019-2023 a été acceptée par le MAMH et le MTQ. Puisqu'il reste un solde disponible selon l'estimation des coûts relatifs aux travaux de pavage du 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest, une programmation de travaux révisée sera éventuellement présentée afin d'inclure des travaux de pavage sur la route Lepage.

8.3. Services professionnels en génie civil pour des travaux de pavage sur la route Lepage

Une proposition de services professionnels en génie civil a été demandée à Tetra-Tech pour obtenir une estimation des coûts et la préparation des plans et devis en lien avec le pavage de la route Lepage.

8.4. MTQ – Suivi de la rencontre en lien avec la sécurisation de la route 132 dans le secteur du village

Dans une lettre datée du 1^{er} octobre 2019, le MTQ nous confirme qu'à la suite de l'adoption de la résolution #2017-162, la limite de vitesse sera réduite à 80km/h sur la route 132 dans le secteur du village. Les aménagements seront faits d'ici la prochaine saison estivale.

8.5. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion que le projet de *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une présentation du projet de règlement en question est également faite.

8.6. Appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement

2019-190 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Considérant qu'il a lieu de rajeunir la flotte de camions de déneigement actuellement vieillissante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- D'effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf;
- De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, a préparé les documents d'appel d'offres public. Les soumissions devront être reçues d'ici le 28 octobre 2019 à 10 h.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres public afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

L'achat visé est un camion de déneigement 10 roues avec benne basculante en acier quatre (4) saisons et équipé de grattes (3 unités).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Adoption du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable

2019-191 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

Considérant que d'ici 2025, les trois objectifs pour l'ensemble du Québec sont :

- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;
- l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.

Considérant que la Stratégie adresse plusieurs mesures aux municipalités dont :

- Produire le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle, par le ministère, du *Formulaire de l'usage de l'eau potable* pour les municipalités dotées d'au moins un réseau de distribution d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2018 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* le 3 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. Avis d'intérêt relatif à des appels d'offres regroupés pour la collecte des matières résiduelles

2019-192 APPELS D'OFFRES CONJOINTS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Considérant que les coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles domestiques augmentent continuellement;

Considérant qu'il y a lieu de chercher des moyens pour limiter la hausse des coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles du secteur résidentiel;

Considérant que dans plusieurs régions du Québec, le lancement d'appel d'offres conjoint pour l'obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles ont permis à plusieurs MRC/Municipalités de réduire leurs coûts;

Considérant que plusieurs gestionnaires municipaux du territoire croient qu'il est pertinent d'initier la démarche du regroupement des contrats de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles d'origine résidentielle;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, en vue de manifester l'intérêt de la Municipalité de Baie-des-Sables à participer à la démarche de lancement d'appels d'offres conjoints pour l'obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles du secteur résidentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.3. *Monsieur Yvan Trottier – Demande pour enjoliver le poste de pompage #1 des eaux usées*

2019-193 MONSIEUR YVAN TROTTIER – DEMANDE POUR ENJOLIVER LE POSTE DE POMPAGE #1 DES EAUX USÉES

Considérant que Monsieur Yvan Trottier demande l'autorisation de la municipalité pour enjoliver le poste de pompage #1 des eaux usées dans une lettre datée du 2 octobre 2019;

Considérant que le demandeur fournirait les matériaux et le temps nécessaires afin de recouvrir le poste en question de bois de grange et cela, sans altérer la structure en acier inoxydable;

Considérant que le conseil municipal ne désire pas créer un précédent pour des demandes de cette nature et préfère maintenir l'intégrité actuelle de la structure du poste de pompage pour des raisons d'opération, d'entretien, de responsabilité et d'assurance;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'aviser le demandeur que la Municipalité de Baie-des-Sables ne donnera pas son accord à la réalisation de son projet d'embellissement du poste de pompage #1 des eaux usées.

Que copie de cette résolution soit transmise au demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale*

2019-194 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

Considérant qu'il a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à ouvrir le poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâche du préposé à l'entretien du centre communautaire établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Ouvrir au public le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
 - Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
 - Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
 - Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
 - Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
 - Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
 - Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
 - Opérer la cantine (à ses frais et bénéfiques);
 - Collaborer à l'organisation d'activités;
 - Effectuer toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 8 décembre 2019 au 21 mars 2020 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 12.50 \$ à 15.15 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- Une même personne pourra occuper le poste d'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale afin d'obtenir un poste à temps plein et saisonnier (40 heures par semaine);
- La réception des offres de service et des curriculums vitae se fera jusqu'au 25 octobre 2019.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2019-195 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

Considérant qu'il a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'ouvrir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâches du préposé à l'entretien de la patinoire municipale établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
 - Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
 - Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
 - Installer les buts (faire les trous);
 - Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
 - Opérer un tracteur avec son équipement;
 - Effectuer toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);

- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 8 décembre 2019 au 21 mars 2020 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 12.50 \$ à 15.15 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- Une même personne pourra occuper le poste d'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale afin d'obtenir un poste à temps plein et saisonnier (40 heures par semaine);
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 25 octobre 2019.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Cercle de Fermières – Demande d'ajout d'éclairage au centre communautaire Gabriel-Raymond

2019-196 CERCLE DE FERMIÈRES – DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Considérant que le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables demande dans une lettre datée du 19 septembre 2019 l'ajout d'éclairage supplémentaire afin de mieux éclairer la tribune du centre communautaire Gabriel-Raymond;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'aviser le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables que cette demande sera étudiée prochainement et que, s'il a lieu, les dépenses seront prévues au budget de l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Comité du 150^e – Aménagement d'un présentoir extérieur pour les dépliants du parcours patrimonial

2019-197 COMITÉ DU 150^E – AMÉNAGEMENT D'UN PRÉSENTOIR EXTÉRIEUR POUR LES DÉPLIANTS DU PARCOURS PATRIMONIAL

Considérant que dans une correspondance du 26 septembre 2019, le Comité du 150^e de Baie-des-Sables demande à la municipalité d'aménager un présentoir extérieur afin de rendre disponible au public les dépliants du parcours patrimonial;

Considérant que ce dernier serait aménagé juste en face de l'église, près des bancs;

Considérant que le conseil municipal désire éviter que les dépliants se retrouvent éparpillés au sol;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de recommander au Comité du 150^e l'installation d'un panneau permanent laquelle les visiteurs pourraient prendre une photo de ce dernier pour effectuer le parcours patrimonial ou simplement télécharger le dépliant disponible sur le site Internet de la municipalité. De plus, l'autorisation de la Fabrique serait requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. *Comité de la bibliothèque – Demande pour nommer la « Bibliothèque Marie-Ratté »*

2019-198 OFFICIALIZATION DU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ

Considérant la demande du Comité de la bibliothèque municipale de Baie-des-Sables dans un extrait du procès-verbal du 26 septembre 2019 afin d'officialiser le nom de « Bibliothèque Marie-Ratté »;

Considérant que la bibliothèque municipale est située dans les locaux municipaux situés au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables sur les lots 192-3 et 193-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider;

Considérant que Marie Ratté est née à Baie-des-Sables en 1904 et a vécu au 10 route 132;

Considérant le parcours professionnel exemplaire de Madame Marie Ratté :

- Brevet-modèle à l'École normale de Rimouski;
- Institutrice à l'école primaire de Saint-Damase-de-Matapédia;
- Collaboratrice par la rédaction d'articles dans les pages féminines et littéraires du journal Le Soleil, Le Progrès du Golfe et Le Bulletin des Agriculteurs;
- Auteure d'un roman intitulé « Les fils de Mammon »;
- Auteure d'un recueil de poésies intitulé « Au temps des violettes » lequel fut salué favorablement par la critique internationale;

Considérant que ce dernier ouvrage lui a valu le prestigieux titre d'officier de l'Ordre universel du Mérite humain basé à Genève en Suisse lequel était dédié à la reconnaissance des auteurs de langue française qui se distinguaient par la qualité de leurs œuvres dans un esprit à la fois littéraire, culturel, esthétique et humaniste, de même que leur contribution au rayonnement de la langue française dans le monde;

Considérant qu'après trois (3) décennies d'une riche vie professionnelle et littéraire à New York, Marie Ratté est venue vivre ses derniers moments dans la maison familiale à Baie-des-Sables et fut inhumé au cimetière de Baie-des-Sables en juillet 1961;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- de nommer la bibliothèque municipale de Baie-des-Sables « **Bibliothèque Marie-Ratté** »;
- de demander l'officialisation de ce nom de lieu auprès de la *Commission de toponymie du Québec*;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;
- Que cette appellation soit en vigueur dès l'approbation par la *Commission de toponymie du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. Service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption

2019-199 MAINTIEN DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ASSOMPTION JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 2019

Considérant l'implantation d'un service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption en vertu des résolutions #2019-128, #2019-165, #2019-178 et #2019-179;

Considérant que le service est en opération depuis le lundi 16 septembre 2019;

Considérant qu'à ce jour, seulement trois (3) enfants sont inscrits au service;

Considérant que le conseil municipal souhaite l'auto-financement du service par les parents utilisateurs;

Considérant que le seuil d'inscriptions à atteindre pour obtenir l'équilibre budgétaire du service est de huit (8) enfants à plein temps (réguliers);

Considérant que le conseil municipal désire élargir la clientèle en accordant un tarif ajusté pour les enfants à statut sporadique;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- de modifier les règles de fonctionnement du service de garderie municipale en établissant un tarif unique à 10\$ par jour pour chaque enfant;
- de fixer la date limite d'inscription au 15 novembre 2019;
- d'interrompre pour une période indéterminée le service de garderie municipale à partir du 20 décembre 2019 à 18h00 si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant pour atteindre l'auto-financement du service;
- d'aviser les parents de cette décision via le bulletin d'information municipale du 31 octobre et du 30 novembre 2019 ainsi que par l'émission d'un communiqué que sera transmis directement aux parents de l'école Assomption;
- de combler le déficit d'opération du service à même le surplus accumulé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mettre en exécution cette décision tel que la mise à pied du personnel affecté à ce service, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le maire informe la population du lancement d'un nouveau numéro de téléphone (1 833 422-2267) par le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent. Le service d'accueil, analyse, orientation et références (AAOR) est la porte d'entrée pour l'ensemble de la population qui désire recevoir des services pour répondre à un besoin social, psychologique ou physique pour les programmes de santé mentale et dépendances, de soutien à l'autonomie des personnes âgées, de déficience intellectuelle et physique, et la jeunesse.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Règlement interdisant le stationnement sur la rue de la Mer (maximum 2 heures);
- Conseil municipal sans papier.

15. *Levée de l'assemblée*

2019-200 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire